



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

-*-

Service Animation Seniors

2 avenue du Général de Gaulle

CS 30029

95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex

Tél. : 01 34 05 20 62

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
pour l'occupation temporaire du domaine
public – exploitation de stand alimentaire et
boissons à l'espace culturel « Le Trèfle »
lors de la soirée beaujolais
(21 novembre 2026)

Article 1 : OBJET DE L'OCCUPATION

Dans le cadre de la « soirée beaujolais », la Ville de Soisy-sous-Montmorency lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner des exploitants de stands de type traiteur et débit de boissons pour occuper temporairement le domaine public communal, en salle Amplitude de l'espace culturel « Le Trèfle », le **samedi 21 novembre 2026** de 18h à 00h au plus tard, dans le cadre d'une **soirée Beaujolais, ouvert à tous**.

Une animation musicale sera proposée par la ville à l'occasion de cet événement.

Cette procédure vise à réaliser un objectif d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité, à savoir l'animation culturelle et touristique du territoire.

Article 2 : CADRE JURIDIQUE

En application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1, la présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le ou les opérateurs économiques retenus, seront autorisés, par convention à occuper la salle amplitude de l'espace culturel « Le Trèfle ».

Bien que faisant appel à une procédure de mise en concurrence, cet appel à manifestation d'intérêt se distingue des contrats de la commande publique en ce qu'il n'a pas pour objet de répondre aux besoins de la collectivité en matière de services, mais de sélectionner parmi des projets dont l'initiative et le contenu relèvent de leurs seuls auteurs celui qui sera le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché.

La présente procédure, respecte les principes d'égalité de traitement, de transparence et de non-discrimination.

Article 3 : DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET DUREE DE L'OCCUPATION

- **Localisation** : Salle amplitude de l'espace culturel « Le Trèfle » sis 85, avenue du Général Leclerc à Soisy-sous- Montmorency.
- **Durée d'occupation et horaires indicatifs** :
 - o Le samedi 21 novembre 2026 de 18h à 00h.
- **Estimation public attendu** :
 - o Créneau horaire 18h/20h : 200 personnes
 - o Créneau horaire 20h30/23h : 200 personnes.

Article 4 : NATURE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, caractérisée par :

- son caractère précaire et révocable
- sa durée déterminée
- le versement d'une redevance d'occupation du domaine public (cf article 5)

Article 5 : REDEVANCE D'OCCUPATION

Une redevance d'occupation du domaine public sera due par le(s) titulaire(s) de l'autorisation.

Le montant de la redevance tiendra compte de :

- La durée de l'occupation
- Les avantages retirés par le permissionnaire
- La valeur locative de l'emplacement telle que prévue dans la décision

Aussi cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la Ville de Soisy-sous-Montmorency qui s'élèvera à 10,40 euros.

Article 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

1. Qualité du projet (40%) :

- Originalité et diversité de l'offre en matière de restauration salée (charcuterie, fromage, pain, autres...) et sucrée
- Offre de boissons : Vin Beaujolais Nouveau millésime 2026 **exclusivement** et boissons soft
- Qualité des produits proposés
- Adéquation avec un public familial
- Proposition du service mis en place : à table, buffet, personnel prévu...

2. Capacité technique et professionnelle (30%) :

- Expérience dans l'exploitation de stands de restauration
- Respect des normes sanitaires et de sécurité
- Matériel et équipements

3. Conditions financières (20%) :

- Tarifs proposés adaptés à un public familial

4. Démarche environnementale et développement durable (10%) :

- Gestion des déchets
- Contenants, couverts et verres proposés
- Approvisionnement local
- Empreinte carbone

Article 7 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir :

7.1 : Documents administratifs :

- Lettre de candidature motivée
- Justificatif d'identité (personne physique) ou extrait Kbis de moins de 3 mois (personne morale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de régularité fiscale et sociale

7.2 : Documents techniques :

- Description détaillée du projet (concept, offre en matière de boissons (Vin Beaujolais Nouveau millésime 2026 **exclusivement** et softs), de restauration salée (charcuterie, fromage, pain, autres...) et sucrée, avec tarifs et carte proposés
- Attestations de conformité sanitaire

Article 8 : CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- **Date limite de dépôt des candidatures** : au plus tard le 31/08/2026 à 17h
 - **Nb** : *Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte*
- **Examen des candidatures** : du 01/09/2026 au 08/09/2026
- **Notification des résultats** : 09/09/2026
- **Début d'exploitation** : 21/11/2026

Article 9 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées :

- Par voie dématérialisée : sylviane.boucard@soisy-sous-montmorency.fr
- Par voie postale :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency

Direction des Affaires Culturelles

2 avenue du Général de Gaulle – CS 30029

95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Avec la mention : "Appel à manifestation d'intérêt – stands alimentaires et boissons à l'espace culturel « Le Trèfle » (Soirée Beaujolais 2026)"

Article 10 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire de l'autorisation devra notamment :

- Respecter les horaires d'occupation définis,
- Maintenir l'emplacement en parfait état de propreté,
- Respecter les normes sanitaires et de sécurité en vigueur,
- Afficher les prix et l'origine de ses produits, _____
- Avoir une assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- S'acquitter de la redevance selon les modalités définies,
- Respecter le règlement intérieur de l'espace culturel « Le Trèfle »,
- Libérer l'emplacement en fin d'exploitation,

Article 11 : MODIFICATION DU CALENDRIER

La collectivité se réserve la possibilité de modifier le calendrier de dépôt des offres, sous réserve d'en informer tous les candidats afin d'assurer leur égalité de traitement.

Article 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Contact** : Mme Sylviane BOUCARD
- **Téléphone** : 01 34 05 20 62
- **Email** : sylviane.boucard@soisy-sous-montmorency.fr

Les stands alimentaires et boissons pourront être desservis en électricité si besoin.

La commune mettra à disposition :

- Des tables
- Des chaises

Ces stands demeureront sur site pendant toute la durée de la plage horaire définie au sein de la convention.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 7/7/2026

 Nicolas NAUDET,

Maire de Soisy-sous-Montmorency